

PÉRUWELZ

« Il n'y a pas énormément d'endroits, comme celui-ci, qui offrent suffisamment de recul, par rapport aux habitations notamment... »

70 personnes à peu près à la réunion d'information sur le projet éolien « Moulin du Buisenet ».

Quatre éoliennes publiques, une citoyenne, deux mixtes



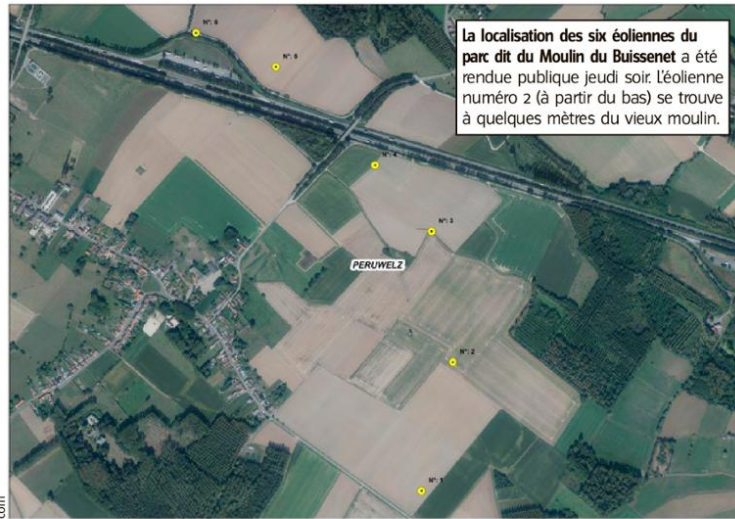
Six éoliennes de l'autoroute au canal

La localisation des éoliennes du projet dit du Moulin du Buisenet a été rendue publique jeudi soir lors de la réunion d'information.

• Christophe DESABLIENS

Un nouveau projet éolien a été présenté ce jeudi soir à la population péruwelzienne. Pour rappel, il s'agit de construire et d'exploiter six éoliennes d'une puissance nominale totale de 21,6 MW, à cheval sur les territoires de Brasménil, Braffe et Bury. L'intercommunale fait la demande pour quatre éoliennes 100 % publiques situées au sud de l'autoroute E42, sur un axe longitudinal jusqu'au canal Nimy-Blaton. Un consortium de coopératives citoyennes domiciliées chez la sclr CLEF à Leuze veut ériger une éolienne 100 % citoyenne sur l'aire de repos autoroutière Nandy Genotte, sur base d'une concession SOFICO. La sixième éolienne, elle aussi située au nord de l'autoroute, est 50 % publique et 50 % citoyenne.

Le plan diffusé par les demandeurs permet de localiser l'em-



La localisation des six éoliennes du parc dit du Moulin du Buisenet a été rendue publique jeudi soir. L'éolienne numéro 2 (à partir du bas) se trouve à quelques mètres du vieux moulin.

placement des six éoliennes. On peut clairement voir la courbe d'éoliennes par rapport à l'environnement direct. « Il ne s'agit pas de localisations au mètre près », nous précise-t-on. « Les zones sont assez précises mais elles peuvent encore varier, de quelques mètres voire de quelques dizaines de mètres, notamment à la lumière de l'étude d'incidences ». Tant Ipalle que CLEF ont donc obtenu la garantie des propriétaires de par-

celles concernées qu'ils auront la main sur le foncier une fois que le projet pourra être finalisé.

Un lieu stratégique pour l'éolien

Quand la société Clef a obtenu le droit d'ériger une éolienne sur l'aire d'autoroute, Ipalle lorgnait sur ce même territoire et était déjà bien avancé dans son projet. Au lieu de « se marcher dessus », les deux « partenaires » ont décidé de présenter ensem-

ble le dossier. Les deux partenaires ont une bonne expérience dans le domaine éolien. L'intercommunale a comme référence le projet des Moulins Saint-Roch (quatre machines pour l'instant, avec Ideta) et deux éoliennes à Estaimpuis. La sclr Clef a développé des projets à Leuze (une éolienne depuis 2011), Moustier, Molenbaix, etc. « Il s'agit ici, à Péruwelz, d'un projet très cohérent sur base d'un intéressant partena-

riat public/citoyen », insiste Bernard Verhoye, directeur des travaux et du patrimoine à Ipalle.

Pourquoi Brasménil (surtout), mais aussi Braffe et Bury ? Parce que le territoire choisi est stratégique au niveau de l'éolien : il est idéalement exposé aux vents et bien accessible, et il offre bien sûr un potentiel de rentabilité intéressant. En outre, il permet de respecter les contraintes inhérentes à ce genre de projet : une distance minimum par rapport aux zones d'habitat bien sûr, mais aussi un impact minimum sur la population locale, la faune, la flore et le paysage. « Nous avons repéré ce site très favorable depuis longtemps : il n'y a pas énormément d'endroits, comme celui-ci, qui offrent suffisamment de recul par rapport aux habitations, aux zones boisées, à l'autoroute... ».

C'est notamment pour identifier et mesurer tous les impacts possibles qu'une étude d'incidence sera réalisée par le bureau d'étude CSD Ingénieurs, avant toute demande de permis. C'est aussi dans ce contexte qu'une réunion publique était organisée jeudi. Jusqu'au 11 mai, le public aura l'occasion d'émettre des remarques et suggestions auxquelles le bureau d'études devra tenir compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. ■

CINQ QUESTIONS/RÉPONSES

Trop is too much...

Pourquoi tant d'éoliennes sur notre territoire ? C'est ce que se demandent plusieurs participants à la réunion d'information. « On en met partout, à un certain moment ça suffit : de Mouscron jusqu'à la frontière française du côté de Péruwelz, on ne sait plus admirer un paysage sans en voir une ». « Dans un contexte européen, il y a un engagement de notre pays de produire d'ici 2020 13 % de la consommation énergétique au départ de sources renouvelables », explique Catherine Dubois, du bureau d'étude CSD Ingénieurs. Chez Ipalle, on insiste par ailleurs sur la multiplication de projets publics ou semi-publics, et sur le fait que les éoliennes sont un des meilleurs moyens pour parvenir aux objectifs d'énergies renouvelables. Y a-t-il un quota maximum en Wallonie picarde ? Non. « La seule limite, c'est la disponibilité des terrains ». ■

Six cents mètres seulement ?

Des habitants de Brasménil, de la rue du Pilon ou du Chêne Brûlé, ont la nette impression que leur habitation est située à moins de six cents mètres de la plus proche éolienne. En théorie, ce n'est qu'une impression puisqu'il n'y a pas de dérogation possible à cette distance minimale entre une éolienne et l'habitation la plus proche. « Mais attention, cette contrainte ne vaut que pour les zones d'habitat reprises au plan de secteur. Si des habitations se trouvent en zone agricole (NDLR : une au moins est concernée dans le projet de Brasménil) ou forestière, la distance minimum est de quatre cents mètres ». Une dame est consternée : « J'ai eu les pires difficultés pour obtenir l'autorisation de mettre une fenêtre à ma maison, face au champ, et ici on va construire des éoliennes ». ■

Un très mauvais endroit

Les participants à la réunion d'information font valoir beaucoup de raisons pour lesquelles les lieux d'implantation d'éoliennes sont mal choisis. « Juste à côté du vieux moulin, ce n'est pas un choix très judicieux, de surcroît à proximité d'un très beau village et en plein milieu de jolis paysages », dit une dame. « Il y a des plus grandes plaines agricoles situées plus loin, dans d'autres communes, pourquoi ici tout près de zones habitées ? », embraie un habitant de la rue du Chêne Brûlé. Le parc naturel des Plaines de l'Escaut remettra un avis mais il sera non contraignant : les fonctionnaires de la Région wallonne ne seront pas obligés de le suivre.

Réponse des demandeurs : « Il n'y a pas tant de sites que ça susceptible d'accueillir ces machines ». ■

Impacts autour des éoliennes ?

Les habitants craignent que leur vie soit moins agréable au pied d'éoliennes de 150 mètres de haut. L'étude d'incidences s'attachera à cet aspect des choses. « Une éolienne génère du bruit. Elle a aussi un impact sur le paysage, dans les environs directs mais aussi plus loin. Elle peut aussi provoquer une série d'effets indésirables pour le voisinage en raison de leur localisation ». Un exemple : l'ombre stroboscopique provoquée par le passage des pales entre la lumière du soleil et le jardin d'une maison. « Techniquement, il est possible de modéliser les niveaux d'ombres, et éventuellement suggérer l'arrêt d'une éolienne pendant un certain moment de la journée ». Observations et suggestions seront intégrées dans l'étude d'incidence. « On peut même suggérer des alternatives comme déplacer une des éoliennes voire en supprimer une ». ■

À qui profitent les éoliennes ?

Un habitant de Brasménil trouve dommage que l'économie belge ne profite pas de l'implantation d'éoliennes. Bernard Verhoye nuance. Effectivement, elles sont généralement importées d'Allemagne, du Danemark ou du Portugal. « Mais dans un dernier chantier réalisé par Ipalle, le câblage électrique a été réalisé par une entreprise de la région, de même que le terrassement et le génie civil, ainsi que les opérations effectuées par des grues ». Cela dit, on est encore loin de voir ces six nouvelles éoliennes érigées dans le Péruwelz. Après la réalisation de l'étude d'incidence et l'adaptation du projet, il faudra encore passer par l'étape du permis d'environnement, par l'examen du dossier par la Wallonie, par des recours éventuels (il y en a souvent en la matière)... ■